

RÈGLEMENT DE LA BOURSE AUX JOUETS de L'Association l'îlot z'enfants spécial 0-18 ans

L'association L'ÎLOT Z'ENFANTS (structure multi-accueil parentale et LAEP) organise une bourse aux jouets, à la puériculture et aux vêtements d'enfants, destiné à faciliter les transactions d'articles d'occasions uniquement.

L'encadrement de la bourse aux jouets est assuré par les adhérents et les salariées de l'association. Les bénéfices de cette manifestation serviront à préserver la qualité d'accueil, par exemple par l'achat de matériel pédagogique à destination des enfants du multi-accueil ou du Lieu d'Accueil Enfants Parents.

Le vide grenier aura lieu le **Dimanche 19 octobre 2025**. Les horaires d'ouverture au public sont **de 9h00 à 17h30 sans interruption**, dans la salle Roger Rondeaux à FOURAS, gracieusement prêtée par la ville de Fouras. L'entrée des visiteurs sera gratuite.

Un stand buvette /petite restauration sera proposé aux exposants et visiteurs tout au long de la journée.

Les exposants seront autorisés à entrer à partir de 8 h 00.

Après 10 h, les places non occupées seront redistribuées.

Il est important de notifier que :

- Les exposants doivent être majeurs et restent responsables des mineurs les accompagnants.
- L'inscription des exposants sur le registre se fait par avance sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) et sera vérifiée sur place le dimanche à partir de 8 h 00 auprès des organisateurs. Les informations suivantes : Nom, prénom, domicile, type et n° de la pièce d'identité, date et autorité de délivrance, sont inscrites dans le registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation puis déposé en préfecture. Les exposants doivent pouvoir présenter leur pièce d'identité à tout moment.
- Les exposants doivent remplir et retourner à l'organisateur le document « Attestation -Inscription vide grenier » fourni par mail au moment de la confirmation d'inscription.
- Il doit être fait une réservation préalable par mail (videgrenier.ize@gmail.com) en indiquant ses coordonnées et un chèque de réservation correspondant au tarif de 10€ la table de 3 mètres, accompagné de la photocopie recto verso d'une pièce d'identité. La réservation n'est acquise qu'après réception de ces documents. Les réservations pourront être closes sans préavis si l'afflux d'exposants dépassait les capacités d'accueil du lieu.
- Depuis 2025, il est **possible de réserver que 2 tables maximum de 3 mètres par exposant.**
- Les chèques de réservation ne sont pas encaissés avant la date du vide grenier.
En cas de réservation non suivie d'une présence au plus tard à 10 H, l'association conservera l'intégralité de la somme de la réservation. En cas d'impossibilité, aviser dès que possible les organisateurs et au plus tard 2 jours avant la Bourse.

- Les emplacements sont attribués par les organisateurs et ne pourront pas être contestés. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire. Aucune pré-installation avant inscription ne sera tolérée. Les tables (ainsi que des chaises) sont fournies par la Mairie de Fouras. La sous-location d'emplacement est interdite.
- Il est interdit de fumer dans la salle.
- A la fin de la bourse aux jouets, s'il vous reste des objets invendus et si vous désirez nous faire don de ceux-ci, veuillez prendre contact avec les personnes de l'association. Les objets invendus ne peuvent pas être laissés sur place. Ils devront être soit emportés par l'exposant soit donnés à l'association (sous réserve de leur bon état) qui se réserve le droit de les utiliser ou de les vendre à son profit.
- La manifestation organisée étant une bourse aux jouets, aux vêtements d'enfants et matériel de puériculture, les exposants doivent proposer à la vente des objets qui rentrent dans ce cadre. Conformément à la réglementation en vigueur les copies de CD ou de DVD de musique, de film ou de jeux sont interdits à la vente...
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription ou de faire quitter les lieux à un exposant qu'ils jugeraient ne pas s'inscrire dans l'esprit de la bourse à tout moment de la manifestation sans remboursement de sa participation.
- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses, vols, pannes ou autres détériorations.
- Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements loués par l'association. Ils doivent, à cet effet, être couverts par leur assurance.
- Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription en cas d'interruption de la manifestation devant être effectuée par les organisateurs ou par les autorités à quelque moment et pour quelque raison que ce soit.
- Avec leur inscription les particuliers ont acquis l'autorisation exceptionnelle de participer à la bourse c'est-à-dire de vendre des objets qui n'ont pas été achetés en vue de la revente. Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.
- Le présent règlement est envoyé par mail à chaque exposant lors de son inscription.
- La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement dans sa totalité. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux par les organisateurs, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de son inscription.
- Les articles encombrants seront exposés de manière à ne pas gêner la circulation des visiteurs et/ou des secours.

- Il serait préférable que les jouets « électroniques » soient munis de piles pour tester leur bon fonctionnement. Les piles resteront dans les articles pour permettre aux visiteurs de tester leurs fonctionnalités et seront conservées par le vendeur après la vente.
- Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité affichées sur les lieux, ou qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Nous attirons l'attention des exposants sur le fait que la bourse aux jouets est un service rendu par des bénévoles de l'association afin d'une part de faciliter l'achat et/ou la vente d'objets et de matériel d'occasion et, d'autre part, grâce aux bénéfices dégagés, d'améliorer le quotidien des enfants de l'association L'ÎLOT Z'ENFANTS par l'organisation d'un temps festif commun, l'achat de matériel pédagogique, etc...

Pour plus de renseignements :
videgrenier.ize@gmail.com

Un grand merci aux salariées, bénévoles, parents, partenaires, amis, adhérents ou non, à tous ceux qui contribueront au succès de ce projet...

Copie à Mr le Maire de Fouras